



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030104

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 30/12/2025 14H08 C:000008 I:39321  
V/REF : 1039894  
V/Email reçu le Mardi 30/12/2025 a 14H08

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 1836  
IMMEUBLE : CROIX ROUSSE - 1836  
RUE A. PALISSON / PASSAGE  
SIXDENIER  
01100 OYONNAX

Feillens, le 04 Mars 2026

Référence Marché: M\_230509003-1  
LOCALISATION : 1 RUE ANDRE PALISSON - OYONNAX - LOGT VACANT - ETG 1 - LOGT 4014  
MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE PANNE SUR VOLET ROULANT ELECTRIQUE CUISINE  
MS00001 - MS00065  
Donneur d'ordre : \_ L. LO

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 9 JANVIER 2026 A 09H45  
DIAGNOSTIC DE LA PANNE IMPOSSIBLE CAR PAS DE COURANT DANS LE LOGEMENT  
LE 04 FÉVRIER 2026 A 13H00  
MOTEUR DU VOLET ROULANT DE LA CUISINE HS  
PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DU MOTEUR DU VOLET ROULANT  
LE 2 MARS 2026 A 13H45  
INSTALLATION DU MOTEUR DU VOLET ROULANT  
RÉGLAGE DU VOLET ROULANT  
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT

OBSERVATIONS : AG LGESTION Email envoyé le 18/02/26 a 14H16 lali.lo@semcoda.com

LE LOGEMENT EST-IL TOUJOURS VACANT POUR LA POSE DU MOTEUR ?  
XXXXXXX  
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/01/26 A 11H26 LALI.LO@SEMCODA.COM  
GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 09/01/26 A 17H11 LALI.LO@SEMCODA.COM

MERCI DE NOUS INDIQUÉ QUAND LE COURANT SERA PRÉSENT DANS LE LOGEMENT  
POUR RECHERCHER LA CAUSE DE LA PANNE ?  
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 09/01/26 A 17:07 \_ L. LO  
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 20/01/26 A 11:26 \_ L. LO  
SUITE A DONNER : OUI. LE 04/02/2026 A 13:20  
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 18/02/26 A 14:14 \_ L. LO



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6030104**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                          |      |         |               |
|--------------------------|------------------------------------------|------|---------|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif        | N°BT | P.U. HT |               |
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement              | 1    | 93,06   | 93,06         |
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement              | 2    | 93,06   | 93,06         |
| 1,00                     | MS00065-Recherche panne pour VR élect.   | 2    | 51,70   | 51,70         |
| 1,00                     | MS00100-Rempl.moteur élec.volet roul.6Nm | 3    | 258,50  | 258,50        |
| TOTAL H.T. ....          |                                          |      |         | 496,32        |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                          |      |         | 49,63         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                          |      |         | <u>545,95</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1039894 du 05/12/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MME CORGIER Lucille

MR TEYSSIER Rayan

1 Rue André Palisson

01100 OYONNAX

### Référence de la Demande

N°: 869 425 du 05/12/2025

THCMEIPP Tvx hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230509003-1

Téléphone : 07.81.70.41.05

09877-00001-00004-00014 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/09/2024

### Délai

Date limite exécution : 20/12/2025

### Observations

Téléphone locataire entrant: 07-81-70-41-05

Travaux à réaliser et facturer avant le 31/12/2025

| Prestation à réaliser                                       | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|-------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                 | 1,00 | 92,43 | 92,43 | 9,24   | 101,67    |
| MS00065 Recherche de panne pour VR électrique<br>VR cuisine | 1,00 | 51,35 | 51,35 | 5,14   | 56,49     |
| Total H.T.                                                  |      |       |       | 143,78 |           |
| Total TVA                                                   |      |       |       | 14,38  |           |
| Total TTC                                                   |      |       |       | 158,16 |           |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par KASSA Jérémy le 05/12/2025

Le Responsable  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 Rue André Palisson 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **30/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1039894